



PRIX DE JOURNEE

Médecine : 603,20€ applicable au 1^{er} mars 2025

Rééducation fonctionnelle (SMR spécialisé) : 590,15€ applicable au 1^{er} mars 2025

Hospitalisation partielle / Hôpital de jour SMR : 520,84 € applicable au 23 mai 2025

Forfait journalier : 20,00 € par jour

Chambre particulière : 40,00 € par jour

Attention, la prise en charge de la chambre particulière et du forfait journalier peut être totale, partielle ou limitée.

Consultations externes : Tarif viscosupplémentations (injection intra articulaire d'acide hyaluronique) : **25,00 €**

EHPAD SAINT-HILAIRE A L'EHPAD MADELEINE BRES ET EN MEDECINE A LIMOUX	Tarif socle* Hébergement au 1 ^{er} avril 2024	Participation forfaitaire dépendance au 1 ^{er} juillet 2025	Total par jour
Plus et moins de 60 ans Chambre simple	63,49 €	6,10 €	69,59 €
Plus et moins de 60 ans Chambre double	59,69 €	6,10 €	65,79 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (hors tarif socle)

Ticket repas accompagnant où
Ticket couchette + petit déjeuner :
 (Pour les chambres particulières uniquement)
8,50 €
 (Tickets en vente à l'accueil de 9h00 à 17h00
 Du lundi au vendredi)



Entretien du linge du patient :
Le filet de linge : 5,60 €



Caution écran multimédia (téléphone/télévision) :
Téléphone : 15,30 € / Télévision : 20,60 €
Téléphone + télévision : 35,90 €



Groupes GIR :

(1-2) dépendance totale ;
 (3-4) dépendance partielle ;
 (5-6) faible dépendance.

Achat d'unités : 2,00 € minimum

(Sans remboursement des unités non utilisées)

Frais de fonctionnement télévision : 3,60 € par jour

Tarif WI FI : 1,00 € par jour

* Tarif socle hébergement : annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles.

** Pour tout renseignement concernant l'APA dont vous pourriez bénéficier sous condition de ressources, merci de vous adresser au service social de votre Mairie ou à l'Espace seniors du Département (Moyenne et Haute vallée de l'Aude 04 68 69 79 60).

Article L612-1 du Code de la consommation

« Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. [...] »